

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/06/2021

Reçu en préfecture le 03/06/2021

Affiché le 03.06.2021

ID : 089-200039642-20210527-53_2021-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le vingt-sept mai deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : Mme TAVIOT Léa, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. BRIGAND Jean-Pierre, <i>Cruzy-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : Mme GOUSSARD Nadège, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 61 - Absent(s) : 7 - Pouvoir(s) : 7 - Votants : 68 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à M. FOREY Vincent), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. TOULON Sylviane), Mme PRIEUR Chantal (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie). <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).</p>
<p>Délibération n° 53-2021</p>	<p>Absents excusés : <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine.</p> <p>Absents non excusés : <i>Tonnerre</i> : Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil.</p> <p>Secrétaire de séance : M. MARONNAT Jean-Louis</p> <p>Date de convocation : 21 mai 2021</p>

Objet :

SCOLAIRE – ENFANCE, JEUNESSE

Frais de fonctionnement des écoles primaires

Participation des communes extérieures ou rattachées au territoire communautaire

Année scolaire 2020-2021

La présidente rappelle que, suite au transfert de la compétence « scolaire », le conseil communautaire doit délibérer pour fixer le montant des frais de fonctionnement à appeler aux communes extérieures ou rattachées au territoire communautaire pour les écoles primaires.

Vu les statuts de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" et l'arrêté préfectoral N° PREF/DCPP/SRC/2016/0393 en date du 30 août 2016 portant sur la prise de compétence « scolaire » par la Communauté de Communes.

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 212-8 qui dispose que « (...) Lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le territoire de l'ensemble des communes constituant cet établissement est assimilé, pour l'application du présent article, au territoire de la commune d'accueil ou de la commune de résidence et l'accord sur la répartition des dépenses de fonctionnement relève de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Considérant que le coût net de fonctionnement des écoles primaires (maternelles et élémentaires) du territoire de la Communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » établi d'après le compte administratif 2020, s'élève à 1 306 399,23 €

Considérant que les écoles du Tonnerrois en Bourgogne accueillent 1 079 élèves sur l'année scolaire 2020-2021.

Considérant ainsi que le montant net par élève des frais de scolarité s'élève à 1 210,75 €.

Madame la Présidente

PRECISE :

- que le nombre d'élèves pris en compte découle des effectifs transmis par les directions des établissements scolaires à la rentrée 2020.
- que le montant des frais de scolarité par élève ne sera pas proratisé en cas de déménagement en cours d'année.
- que le montant des frais de scolarité pourra être proratisé dans la situation d'une garde alternée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour
	0	contre
	0	abstention

FIXE le montant net par élève primaire des frais de scolarité pour les communes extérieures ou rattachées (selon le détail des dépenses et recettes figurant en annexe 1 de la présente délibération).

AUTORISE la présidente à prendre toute décision et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Annexe 1 :
Détail des dépenses et recettes de fonctionnement des écoles primaires du
« Tonnerrois en Bourgogne »

Chapitre/article et Libellés	CA 2020
011 "Charges à caractère général"	359 649,29 €
6042 "Achats de prestations de services"	16 970,50 €
60611 "Eau et assainissement"	6 133,66 €
60612 "Energie-Electricité"	25 283,43 €
60613 "Chauffage urbain"	27 860,58 €
60621 "Combustibles"	51,80 €
60622 "Carburants"	1 293,63 €
60623 "Alimentation"	823,43 €
60628 "Autres fournitures non stockées"	482,58 €
60631 "Fournitures d'entretien"	10 457,59 €
60632 "Fournitures de petit équipement"	8 377,21 €
60633 "Fourniture de voirie"	- €
60636 "Vêtements de travail"	2 891,68 €
6064 "Fournitures administratives"	813,03 €
6067 "Fournitures scolaires"	48 927,03 €
6068 "Autres matières et fournitures"	236,12 €
611 "Contrats de prestations"	6 035,92 €
6132 "Locations immobilières"	400,00 €
6135 "Locations mobilières"	20 932,19 €
614 "Charges locatives et de copropriété"	603,80 €
61521 "Entretien terrains"	5 084,40 €
615221 "Bâtiments"	12 827,90 €
61551 "Matériel roulant"	1 091,96 €
61558 "Autres biens mobiliers"	508,80 €
6156 "Maintenance"	16 690,54 €
6161 "Multirisques"	12 891,82 €
6162 "Assurance obligatoire dommage - construction"	68,78 €
6168 "Autres"	462,67 €
617 "Etudes et recherches"	- €
6182 "Documentation générale et technique"	- €
6184 "Versements à des organismes de formation"	154,00 €
6185 "Frais de colloques et séminaires"	- €
6226 "Honoraires"	- €
6228 "Divers"	68,49 €
6231 "Annonces et insertions"	- €
6232 "Fêtes et cérémonies"	620,01 €
6247 "Transports collectifs"	8 101,19 €
6251 "Voyages et déplacements"	64,23 €
6261 "Frais d'affranchissement"	875,83 €
6262 "Frais de télécommunication"	10 392,30 €
627 "Services bancaires et assimilés"	10 053,00 €
6283 "Frais de nettoyage des locaux"	- €
6284 "Redevance incitative"	3 592,34 €
62874 "A la caisse des écoles"	- €
62875 "remboursement de frais aux communes"	96 961,08 €
62878 "A d'autres organismes"	- €
6288 "Autres services extérieurs"	187,55 €
6355 "Taxes et impôts sur les véhicules"	378,22 €
012 "Charges de personnel"	1 008 887,04 €
66 "Charges financières"	3 214,31 €
67 "Charges exceptionnelles"	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (a)	1 371 750,64 €
013 "Atténuation de charges"	20 016,18 €
74 Dotations subventions participations (FCTVA)	23 583,69 €
75 Autres produits de gestion courante	2 164,03 €
77 Produits exceptionnels	19 587,51 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (b)	65 351,41 €
SOLDE (c = a - b)	1 306 399,23 €

Nombre d'élèves sur l'année scolaire 2020-2021	1 079
--	-------

Montant net par élève des frais de scolarité	1 210,75 €
--	------------